

« bius, qui s'est joint à l'accusateur, de calmer les Allobroges, auprès desquels le nom des Fabius est en grande considération, et à les engager à rester en repos (1). » Enfin le Sénat reçut les Allobroges à composition, « Allobroges in deditionem accepit (Senatus) » (Tit.-Liv., *Epit.*, lib. LVI) et les unit aux Ligures (Salyes) qui, vaincus comme eux, composèrent une partie de la Narbonnaise.

« Allobroges et Ligures rectoribus provinciæ narbonensis Româ missis obtemperant. » (Strab., lib. IV, p. 203.) « Les Allobroges, comme les Ligures, sont soumis aux préfets qui sont envoyés dans la Narbonnaise. » La conquête était faite et l'Allobrogie domptée.

VII

CONJURATION DE CATILINA ET SOULÈVEMENT DES ALLOBROGES.

Une fois soumise à la puissance romaine, l'Allobrogie, traitée en vaincue, menacée de partage (2), opprimée, dépouillée par les usuriers romains et la fiscalité, ne rêvait qu'aux moyens de reconquérir son indépendance. L'invasion des Cimbres et des Teutons fut trop rapide et terrible pour que les Allobroges pussent s'entendre avec eux. Trois fois l'orgueil romain fut abaissé, et ce fut même sur les confins de l'Allobrogie que Rome eut le déplaisir de voir ses aigles déshonorées. « Cassius consul à Tigurinis Gal-
« lis, pago Helvetiorum qui à civitate secesserant, *in fi-
« nibus Allobrogum cum exercitu cœsus est: milites qui*

(1) Cicér., Orat. pro Font.

(2) Demandons hautement que les terres des Allobroges... nous soient partagées, puisque nous les avons conquises, s'écriait le tribun Apulius Saturninus. (Chor., t. I, p. 265.)